Centre Canadien
pour le développement
de la politique étrangère

Canadian Centre
For Foreign Policy
Development

Options

DROITS DE LA PERSONNE
ET
POLITIQUE ÉTRANGÈRE CANADIENNE

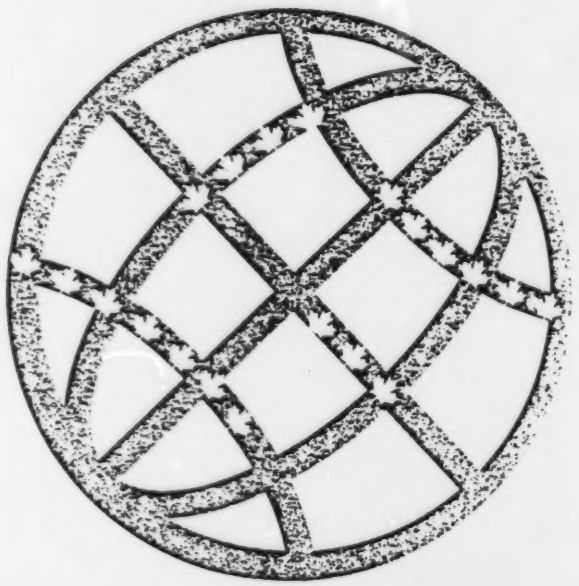

125 promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2
Tél: 613 944 4150 (Communications) 613 944 0391 (Mise en oeuvre projets/Fonds) 613 992 3690 (Mise en oeuvre d'événements)
Fax: 613 944 0687 site Web : http://www.cfp-pec.gc.ca

101-00752/

Colloque

"Droits de la personne et politique étrangère canadienne"

Québec, décembre 1997

RAPPORT

Organisé par
Carrefour Tiers-Monde

avec l'appui du
Centre canadien pour le développement
de la politique étrangère

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION *p.1-2*

I. DROITS HUMAINS ET COMMERCE EXTÉRIEUR

Mise en contexte *p.3*

Observations issues de l'atelier *p.4*

Recommandations *p.5-6-7*

II. SOCIÉTÉ CIVILE ET LIBERTÉ D'EXPRESSION

Mise en contexte *p.8-9*

Observations issues de l'atelier *p.10-11-12*

Recommandations *p.13-14*

III. PROTECTION INTERNATIONALE DES ENFANTS

Mise en contexte *p.15*

Observations issues de l'atelier *p.16-17*

Recommandations *p.18*

CONCLUSION *p.19*

ANNEXE 1 : Liste des participants

ANNEXE 2 : Programme de la journée

ANNEXE 3 : Contenu de la trousse d'information

INTRODUCTION

La question des droits de la personne touche une corde sensible de la population canadienne. Toutefois, vue sous l'angle de la politique étrangère elle constitue souvent un élément de débats dont les réponses semblent complexes. Les différents aspects des droits de la personne se retrouvent donc souvent au coeur des activités d'éducation du public canadien. Afin de favoriser l'implication de la population de la région de Québec, Carrefour Tiers-Monde a organisé, avec l'apppui du Centre canadien pour le développement de la politique étrangère, un colloque qui s'est tenu à Québec le 5 décembre 1997.

Cette rencontre a permis à des acteurs sociaux de la région de Québec de réfléchir sur certains éléments de cette question et de faire des propositions au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

La journée a débuté par les présentations de Monsieur Yannick Lamonde du Centre canadien pour le développement de la politique étrangère et de Madame Sandra McCardell, représentante du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (voir le programme en annexe 2). D'une part, la présentation de Monsieur Lamonde a permis de mieux cerner la vocation du Centre canadien pour le développement de la politique étrangère et de transmettre le message de l'Honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères et du Commerce international, concernant les préoccupations du ministère relativement à la question des droits de la personne. D'autre part, Madame McCardell a évoqué la nécessité d'encourager le dialogue entre les pays avant d'en arriver, en dernier recours, à imposer des mesures coercitives à des partenaires qui ne respectent pas leurs engagements internationaux tels la Birmanie et le Nigéria.

Une soixantaine de personnes issues de divers milieux ont pris part au colloque : organisations non-gouvernementales, syndical, universitaire, communautaire, étudiant, etc. Outre les représentants du Centre canadien pour le développement de la politique

étrangère et du ministère des Affaires étrangères, Madame Nicole Rivard-Voyer, représentante de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), des représentants de députés et de la Ville de Québec étaient présents.

Les conférences et ateliers ont abordé les trois volets suivant : droits humains et commerce extérieur, société civile et liberté d'expression et protection internationale des enfants.

I. DROITS HUMAINS ET COMMERCE EXTÉRIEUR

Mise en contexte

Madame Diana Bronson du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique a d'abord soulevé quelques questions au sujet de la mondialisation et a souligné le pouvoir croissant des compagnies privées transnationales au dépens des gouvernements. Elle a également dénoncé le divorce entre la politique commerciale et la politique des droits de la personne.

Madame Bronson est d'avis que l'APEC est "la pire institution pour les droits" où on parle de dix-huit "économies" et non de "pays". Or, les leaders des "économies" de l'APEC représentant 45% de la population mondiale n'ont pas d'obligation sociale contrairement aux chefs d'État. La conférencière s'interrogeait : "Comment peut-on réunir dix-huit chefs d'État représentant 45% de la population mondiale et ne pas aborder la question des droits"?

Parmi les actions suggérées, Madame Bronson préconise la démocratisation des instances qui discutent de la mondialisation, l'adoption de codes de conduite dans le secteur privé et la mise en application de ces codes. Ces codes de conduites doivent être précis quant aux normes du travail, faire l'objet d'une vérification indépendante et être rendus accessibles aux travailleurs par leur traduction. Elle suggère aussi l'appui gouvernemental pour la consultation de la société civile canadienne.

Bref, elle propose au gouvernement canadien, un rôle davantage accentué en tant que facilitateur du dialogue entre compagnies, ONG et gouvernement ainsi que des réformes légales au Canada qui rendraient les corporations plus responsables et tranparentes.

Observations issues de l'atelier

- Les participants étaient d'avis que la mondialisation a, règle générale, nui au respect des droits humains. Une plus grande transparence est requise dans les activités commerciales internationales.

- Le commerce, bien qu'il n'a jamais été l'outil premier pour promouvoir les droits, pourrait s'avérer un moyen privilégié pour la promotion des droits humains. Tout dépend de la façon de faire le commerce.

- La compétition féroce entre les grosses compagnies entraîne un non respect des droits.

- Les droits de la personne font partie d'un tout; on ne peut donner la priorité à quelques uns sur les autres.

- Est-ce que ce sont les investissements qui ont permis l'amélioration de la qualité de vie dans les pays défavorisés ou plutôt l'aide apportée à la population civile?

Recommandations

a) *Le gouvernement canadien*

1- Le Canada doit émettre des messages clairs concernant le respect des droits de la personne à l'intention des pays avec lesquels il a des relations commerciales. Cette prise de position ferme et franche accompagnée de transparence et d'intégrité est nécessaire afin d'assurer le respect des droits de la personne.

2- Le gouvernement se doit de définir une statégie commerciale pour lutter contre le non-respect des droits humains. Cette stratégie doit miser sur une politique sociale, implanter une culture des droits humains.

3- Le gouvernement canadien doit se donner un code d'éthique en matière commerciale et le respecter.

4- Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international devrait appliquer un renforcement positif face aux entreprises qui respectent leur code d'éthique établi.

5- Il est primordial que le Canada intervienne par des mesures positives et non coercitives.

6- Il importe que le Canada tienne compte de l'indivisibilité des droits de la personne.

7- Il importe que le Canada fasse pression directement au niveau du FMI, de la Banque Mondiale, de l'Organisation mondiale du Commerce et autres tribunes multilatérales afin de favoriser les actions promouvant les droits humains.

8- La formation d'une coalition par certains pays visant à faire respecter les droits

humains doit être envisagée. Le Canada pourrait assumer un rôle de leadership en cette matière.

9- Il faut réserver 1% du budget du commerce extérieur à l'éducation des droits de la personne.

10- L'éducation au public est essentiel ainsi que le rôle des ONG en cette matière. L'opinion publique canadienne peut servir d'appui afin de faire pression sur des dirigeants d'entreprises ou des chefs d'État.

11- Un programme de formation en matière de droits de la personne doit être mis sur pied pour les gens d'affaires et ce, dans le but de sensibiliser et de responsabiliser le monde des affaires.

b) *Les entreprises*

12- Les dirigeants d'entreprises, les travailleurs et les ONG doivent se concerter afin de définir conjointement un code d'éthique.

13- Il est primordial que les entreprises fassent un bilan annuel de ce qu'elles accomplissent en matière de promotion de droits de la personne.

14- Des normes telles «ISO» libellant les produits manufacturés dans le respect des droits de la personne devraient être appliquées et s'adresser à la fois aux entreprises de tête et à leurs sous-contractants.

c) *La société civile*

15- On se doit de reconnaître l'importance des ONG au niveau de la sensibilisation du public et des gens d'affaires.

16- Pour promouvoir les droits de la personne, le gouvernement pourrait faire appel aux ONG à la condition qu'un budget adéquat pour soit planifié.

17- On recommande que le gouvernement ramène la subvention du Centre international pour les droits de la personne et le développement démocratique à son niveau de $5 millions et qu'il lui assure un financement pluriannuel.

18- Il est important que les différents acteurs à l'étranger renforcent, par une mesure proactive, le développement de la société civile des pays en développement aux niveaux de l'éducation, de la coopération et du domaine judiciaire.

19- On se doit de donner plus d'importance à l'opinion publique. La société civile peut jouer un rôle important dans la surveillance de l'application des codes d'éthique, par exemple.

20- Il est élémentaire que la société civile bénéficie d'une plus grande transparence quant à l'information véhiculée au niveau de l'analyse des droits de la personne dans les pays où les entreprises canadiennes transigent.

II. SOCIÉTÉ CIVILE ET LIBERTÉ D'EXPRESSION

Mise en contexte

Madame Manon Hogue, chargée des communications à SUCO, nous a rappellé que la liberté d'expression est un droit fondamental que l'on retrouve à l'article XIX de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Elle n'est pas un luxe qui vient après le développement, mais elle l'accompagne.

Un bilan des deux dernières décennies montre d'abord que celle des années '80 est la "décennie perdue" pour les pays en développement selon les indicateurs sociaux et économiques. Toutefois, les peuples ont beaucoup gagné au cours de cette période grâce à :

- *L'émergence de la société civile*
  Les acteurs sociaux étaient déjà présents auparavant, mais ils ont enfin émergé dans la sphère publique et politique.

- *La démocratisation*
  Les dictatures militaires se sont effondrées pour faire place aux démocraties, bien que ces dernières soient souvent restreintes. La société civile veut transformer la démocratie formelle, restreinte en démocratie participative. C'est ce que l'on appelle la "consolidation de la société civile". Ceci commence à se faire. Par exemple, en Amérique latine, la société civile participe aux discussions entre gouvernements et mouvements de guérilla. En Afrique de l'ouest, les ONGs participent à des conférences régionales qui visent à réfléchir sur l'orientation des sociétés.

La décennie des années '90, quant à elle, comporte trois caractéristiques :

1- la concentration des richesses, du pouvoir économique;

2- la concentration du pouvoir politique entre les mains d'acteurs

supranationaux (Fonds monétaire international, Banque mondiale, etc.) qui vont même jusqu'à définir des politiques nationales;

3- la concentration de l'information et des moyens d'expression.

Lorsque l'on parle de développement, on s'attarde essentiellement au pouvoir économique, ce qui est insuffisant. Madame Hogue, quant à elle, nous a surtout entretenu sur la liberté d'expression. Il faut distinguer l'accès à l'information de la possibilité d'expression. La première ne suffit pas. Dans plusieurs pays en voie de développement, il n'y a pas d'accès aux médias ni aux moyens d'expression.

- *Les médias*

  En Afrique, il y a eu mainmise de l'État sur les médias jusqu'en 1990. La démocratisation des ondes commence à se faire. Des fréquences sont réservées spécifiquement à la société, mais le problème est qu'elles sont souvent prises par des sociétés commerciales. La liberté de presse est donc présente (par les sociétés commerciales), ce qui n'est pas nécessairement le cas de la liberté d'expression (par la société civile).

  En Amérique latine, en général, il n'y a pas de télévision d'État; tout est commercial, surtout en Amérique centrale. Une pratique de ce continent consiste à la vente aux enchères des fréquences. À Buenos Aires en Argentine, suite au retrait du régime militaire, la ville comptait 2000 micro-radios. On voit ici une période de défoulement suite à la répression. L'accès aux médiums de communication est devenu plus facile car les prix des équipements ont baissé et ces derniers sont dorénavant plus petits.

- *Les moyens d'expression*

  Il existe une culture du silence dans les pays ayant vécu sous des régimes répressifs. Ce ne sera qu'à long terme que se développera une culture d'expression.

Les médiums de communication constituent un moyen pour les exclus de briser le silence, de s'intégrer à la société. À titre d'exemples :

- Des femmes autochtones se filment et projettent le vidéo dans une assemblée majoritairement masculine pour arriver à s'exprimer.
- Un enfant de la rue en Équateur à qui on a demandé d'apporter une photo qui exprime l'exploitation dont il est victime a présenté une photo d'un clou planté dans un mur. L'enfant est un cireur de chaussures qui gagne 2$ par jour et qui donne 1,50$ à un commerçant chaque nuit pour que celui-ci garde sa boîte de cirage dans son atelier afin qu'elle ne soit pas volée.

Finalement plusieurs initiatives citoyennes sont en place:

- le Traité des peuples sur les mines antipersonnel;
- le Parlement des peuples des pays de l'APEC est en voie de formation;
- la Déclaration pour les Amériques solidaires (200 ONG, en rapport avec la Conférence des Amériques);
- la Campagne d'appui aux accords de paix au Guatemala.

<u>Observations issues de l'atelier</u>

- La société civile fonctionne en marge de l'État, mais aussi grâce à lui : ce dernier met en place des mécanismes qui lui permettent de fonctionner et contribue à son financement.

- Le rôle de la société civile est d'observer, de critiquer, mais aussi d'*agir.* L'action peut se faire au niveau individuel mais une certaine forme d'organisation donne plus d'impact aux actions individuelles. C'est lorsque l'action de l'individu passe par sa communauté qu'elle devient déterminante. Par contre, grâce au développement des technologies de la communication, de plus en plus les individus peuvent prendre des initiatives seuls.

- Dans les pays industrialisés, le rôle de la société civile est d'être le chien de garde de la démocratie, elle doit se battre pour conserver ce qui est en place, pour la liberté d'expression et d'association.

- Le rôle de la société civile dans la promotion des droits humains va de pair avec la recherche de stabilité politique à l'étranger. Le Canada ne peut retirer que des bénéfices de la stabilité politique à l'étranger.

- La société civile a un rôle important à jouer et peut influencer les gouvernements. Les citoyens doivent se regrouper, former un consensus pour faire des recommandations claires au gouvernement, car ce dernier peut poser des actions au niveau international que les individus seuls ne peuvent poser.

- Les ONG ont besoin de l'appui financier du gouvernement; un de leurs problèmes à l'heure actuelle étant qu'elles doivent consacrer la majorité de leur temps à la recherche de financement plutôt que de se dédier à leurs activités de sensiblisation et d'action dans la communauté.

- Il y a à l'ACDI une volonté d'appui à la société civile (... programmes en Afrique), du moins théoriquement, pour renforcer les groupes existants afin qu'ils exercent des pressions sur l'État pour que les politiques soient orientées vers les populations. Dans la réalité, il faudrait que l'ACDI insiste encore plus sur les programmes avec les femmes, leur rôle dans le développement des sociétés étant crucial. L'ACDI devrait aussi mieux cibler les groupes bénéficiant de l'aide afin que ce ne soient pas ceux qui sont trop institutionnalisés et donc coupés de la base qui reçoivent les fonds.

- Suite à la révision de la politique étrangère en 1995, le Programme de participation du public au développement a été aboli et plusieurs ONG orientées vers l'éducation du public ont disparu. Ce programme a été en partie remplacé

par le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère mais ce dernier reste gouvernemental.

- Le gouvernement considère le respect des droits de la personne comme une valeur prioritaire, mais il se trouve souvent coincé par des intérêts commerciaux qui l'empêche d'agir comme il le voudrait. En soutenant la société civile canadienne, le gouvernement lui permet de s'exprimer et de véhiculer les messages que lui-même ne peut transmettre, se trouvant bâillonné par des intérêts commerciaux ou d'une autre nature.

- Les institutions internationales commme le FMI, l'OMC et l'APEC manquent de transparence et ne sont pas démocratiques. Pourtant, leurs décisions ont des conséquences importantes sur les populations. Ainsi, un des rôles essentiels de la société civile est de demander aux gouvernements de civiliser ces institutions, afin que les citoyens puissent faire entendre leurs préoccupations.

- La politique extérieure et la défense sont les deux secteurs dans lesquels la population a le moins d'influence, aussi démocratique que puisse être la société. Il y a donc un manque de transparence. Même les parlementaires, élus du peuple, ne peuvent avoir accès aux informations, le gouvernement ne pouvant rien dire lorsqu'il est en période de négociation. Si nos actions vis-à-vis notre propre ministère des Affaires étrangères sont limitées, que faire vis-à-vis les organisations internationales encore plus inaccessibles?

- L'objectif d'aide publique au développement atteignant 0,7% du PNB a été défini dans les années '60 aux Nations Unies. À l'heure actuelle, seul le Danemark le respecte. Le niveau le plus élevé jamais atteint par le Canada a été de 0,5% en 1986-87 et a chuté a 0,22% en 1996. L'aide publique au développement est importante pour les Canadiens et doit être augmentée. Une suggestion a été faite : faire valoir à la population canadienne que cette aide

n'est pas un sacrifice pour les contribuables puisqu'elle rapporte au Canada. Son image s'en trouve rehaussée et l'aide est une façon de promouvoir les intérêts commerciaux dans certains secteurs (comme la publicité faite récemment par le Canada sur la technologie anti-mines qu'il possède, suite à la signature du Traité sur les mines antipersonnel). Toutefois une étude à l'aide de groupes-cibles a été effectuée afin de connaître les réactions du public face à cette conception de l'aide internationale; les gens ont été choqués et veulent voir l'aide comme un don gratuit dénué d'intérêts commerciaux.

Recommandations

1- Que le gouvernement canadien s'efforce de diffuser et de faire comprendre les normes qui sont à la base de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme.

2- Que l'ACDI favorise encore plus les programmes orientés vers les femmes et cible mieux son aide vers les groupes de la société civile réellement en contact avec la base.

3- Que l'ACDI augmente la proportion de son aide au développement accordée aux ONG par rapport à celle accordée aux entreprises ou aux groupes institutionnels.

4- Que le gouvernement canadien appuie le développement de la société civile canadienne et à l'étranger, afin de protéger la liberté d'expression et de favoriser la solidification de la démocratie.

5- Que le gouvernement canadien appuie avec fermeté le respect des droits de la personne même lorsque des intérêts commerciaux sont en jeu.

6- Que le gouvernement du Canada s'implique activement sur la scène internationale, particulièrement au sein des organisations dont il fait partie, afin de faire la promotion des droits de la personne et d'influencer les autres acteurs internationaux.

7- Que le gouvernement canadien utilise la voie diplomatique afin de faire avancer la cause des droits de la personne.

8- Que le gouvernement canadien facilite le contact entre les instances gouvernementales et la société civile, en facilitant le contact entre les délégations canadiennes à l'étranger et les ONG étrangères.

9- Que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international soit plus transparent et qu'il rende plus accessible à la population les informations et les enjeux qu'il gère.

10- Que le gouvernement tire profit des nouvelles technologies de l'information afin de faciliter la participation des citoyens aux enjeux de la politique étrangère, par exemple en créant un site Internet où les gens pourraient avoir accès à de l'information et exprimer leurs opinions.

11- Face au problème de financement des ONG et plus particulièrement celui des organisations d'éducation du public, que le gouvernement canadien revoit sa politique fiscale de façon à faciliter leur financement.

12- Que le gouvernement du Canada maintienne ou augmente l'aide publique canadienne au développement, en visant l'objectif de 0,7% du PBN et que cet objectif soit clairement mentionné dans les énoncés de politique étrangère.

III. PROTECTION INTERNATIONALE DES ENFANTS

Mise en contexte

Madame Édith Deleury, professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval a souligné combien les pratiques nationales en matière de droits de l'enfant sont diverses.

Le refus de la Convention des enfants de certains pays, le non-respect, par mauvaise volonté, des ratifications par d'autres pays ainsi que les différences quant à l'interprétation illustrent les divergences existantes au sein de la communauté internationale. Il faut aussi noter la faiblesse dans la rédaction de la Convention qui permet des compromis. À titre d'exemple, l'article XII sur le droit d'expression réduit la liberté à peu de chose.

Par ailleurs, trois commerces illicites internationaux requièrent notre attention et notre vigilance : les trafics d'armes et de drogue et l'exploitation sexuelle des enfants. Il faut prendre en compte qu'une réduction du travail des enfants dans un secteur d'activités donné peut causer un déplacement vers un secteur où le danger est encore plus grand pour eux.

Parmi les actions à poser, on doit remédier à l'absence de sanctions et de mécanismes de surveillance des droits des enfants. Le cercle vicieux du manque de scolarisation qui entraîne l'ignorance des droits doit être brisé. Des moyens pour contrer peuvent être envisagés avec des ONG. De même, il est nécessaire de mettre en place des incitatifs auprès des entreprises pour assurer l'application des droits des enfants. Bref, les droits des enfants doivent faire l'objet d'une sérieuse considération dans tous les accords internationaux, incluant l'Accord Nord-américain du travail.

Observations issues de l'atelier

Aux yeux des participants de cet atelier, la situation des enfants et le respect de leurs droits ont les trois spécificités suivantes : leur vulnérabilité (pas autonomes, influençables, démunis, dépendants, etc.), le fait qu'ils sont notre avenir (citoyens et citoyennes de demain, le prolongement de notre action) et l'importance de leur nombre (environ 50% de la population).

Si on vise une société juste et équitable, il faut sensibiliser la population aux droits des enfants et voir à l'application de ces principes. Il faut informer autrement que par des images sensationnalistes. Il a été également question de la liberté d'expression versus l'endoctrinement.

Certaines différences culturelles apparaissent inacceptables. Par exemple, en Chine et en Inde, on supprime les filles et les femmes parce qu'elles constituent un poids économique.

Par ailleurs, la sensibilisation aux droits des enfants implique la sensibilisation à d'autres droits, comme celui relatif au travail. Il faut lutter contre l'exploitation au travail, sous toutes ses formes, sans oublier, de l'articuler parallèlement à l'éducation.

On se doit de privilégier des projets et programmes dans lesquels une importance majeure est accordée aux enfants et ne pas uniquement inclure les intérêts des enfants dans les projets destinés aux femmes et attendre l'effet ricochet. Puisque les volets «genre et développement» et «femmes et développement» font partie de la politique canadienne d'aide au développement, ne pourrait-on également envisager une perspective «enfants et développement»?

Il faut favoriser la concertation sur le terrain (gouvernement, ONG, société civile, etc.). Faudrait-il donner plus de place aux ONG nationales en coopération? La consultation de la société civile doit se faire tant ici que dans les pays où le Canada est impliqué.

Il a été déploré que les multinationales ont davantage de pouvoir décisionnel que le gouvernement dans plusieurs pays. Faut-il faire pression sur les multinationales? Faire l'éducation du public (les consommateurs des produits de ces multinationales)?

Il serait souhaitable que nos entreprises qui investissent à l'étranger aient des politiques d'éducation, qu'il s'agisse d'une éducation de base, fondamentale ou formelle. L'éducation est essentielle puisqu'elle est un prérequis à la liberté d'expression.

Il faudrait bonifier la Convention des droits des enfants étant donné ses faiblesses de rédaction, contrer les divergences quant à son interprétation et que les États rendent disponibles les ressources nécessaires à leur promotion et application.

Parmi les pistes d'action suggérées, notons l'imposition de sanctions en dernier recours. Cependant, les sanctions à caractère économique n'apparaissent pas les plus efficaces. Plutôt que d'avoir recours aux boycotts internationaux, ne serait-il pas plus approprié d'utiliser des mesures incitatives et positives aux pays respectant les droits des enfants (bonus, aide à des normes du travail tel ISO, renforcement de l'élaboration et de la mise en application des codes d'éthique, etc.).

Finalement, la création d'un fonds national à partir des profits commerciaux pour l'abolition du travail infantile et pour la promotion de tous les droits des enfants, a été suggérée.

Recommandations

1- Si le gouvernement canadien est sérieux dans son désir de consulter la population canadienne au niveau de sa politique extérieure, incluant le respect des droits des enfants, il doit lui donner les moyens de s'informer des enjeux relatifs aux droits des enfants par des programmes de financement d'éducation au développement international (ONG et autres).

2- Que le Canada inclut une perspective «enfants et développement» du type «genre et développement» dans sa politique d'aide au développement.

3- Intégrer le concept de défense des droits humains (droits des enfants) dans toutes les instances où le gouvernement intervient (forums, tables de concertation, organisations mondiales, etc.).

4- Le Canada, dans ses prises de position aux Nations Unies, dans le contexte de sa restructuration, doit promouvoir la concertation et la convergence entre les différentes organisations de développement international.

5- Que le gouvernement canadien priorise l'accès à une éducation pour les enfants, sous toutes ses formes (de base, informelle, formelle, etc.).

6- Que les droits des enfants fasse partie intégrante de toutes les interventions sur le terrain.

7- Qu'une partie des profits commerciaux contribuent à la création d'un fonds national pour le respect des droits des enfants.

8- Que le gouvernement canadien donne priorité aux droits humains, y compris ceux des enfants, sur les droits économiques.

CONCLUSION

À la lumière des discussions et débats ayant eu lieu dans le cadre de trois ateliers distincts, quelques lignes directrices ont émergé. D'abord, il apparaît primordial que le gouvernement canadien démontre davantage de cohérence et de transparence en matière d'affaires étrangères. La population canadienne réclame son droit à l'information en regard des affaires et du respect des droits de la personne à l'international.

Une véritable stratégie en matière de droits humains doit donc accompagner les activités commerciales du Canada à l'étranger (formation aux droits humains du milieu des affaires et divers intervenants, etc.).

Une politique sociale misant sur la défense de tous les droits est requise pour tout pays avec lequel le Canada s'affilie, rejetant ainsi l'exclusivité des intérêts commerciaux lors des transactions internationales.

Il est également ressorti l'importance du renforcement de la société civile tant au Canada qu'à l'étranger. Étant un réservoir de ressources politiques, économiques, culturelles et morales, le gouvernement doit donner à la société civile les moyens afin qu'elle poursuive son travail visant l'équité (l'éducation, l'abolition de toute forme d'exploitation infantile, etc.). Ainsi, le rôle des ONG a été souligné, et on a recommandé à plusieurs reprises que l'aide aux organisations vouées à l'éducation au public soit rétablie. Un pour cent du budget du commerce extérieur canadien pourrait, de façon réaliste, permettre de consolider, par l'entremise de l'aide au développement international, la promotion des droits de la personne.

ANNEXE 1

LISTE DES PARTICIPANTS

ORGANISMES

Nicole Rivard-Royer	*ACDI*
Christiane Charron	*Amnistie internationale*
Marie-France Charron	*Amnistie internationale*
Pierre Lavoie	*Carrefour Tiers-Monde*
Francine Roberge	*CECI-Québec*
Tran Trieu Quan	*Corporation int'le TTQ et Associés*
Philippe Paré	*représentant de Hélène Alarie Députée fédérale de Louis-Hébert*
Pascale Bernier	*Développement et Paix*
Charles Fortin	*Développement et Paix*
Kim Naomi Fortin	*Développement et Paix*
Valérie Leteilier	*Développement et Paix*
Micheline St-Arneault	*Développement et Paix*
Irène Tremblay	*Développement et Paix*
Paul E. Savard	*Fondation Camédu*
Cheikh N'Diaye	*Garneau International*
Michel Vallée	*Ingénieurs sans frontières QC*
Martin Roy	*Institut québécois des hautes études internationales*
Jésus Jimenez Orté	*La ligue des droits et libertés*
Marcelle Gendreau	*l'A.M.I.E.*
Nicole Morin	*l'A.M.I.E.*
Louis Roy	*l'A.M.I.E.*
Dany Brown	*Musée de la civilisation*
Jean-François Lehoux	*Musée de la civilisation*
Francine Barbeau	*Plan Nagua*
René Robitaille	*SACO, est du Québec*
Denis Cadrin	*Secours Tiers-Monde*
Gérard Drouin	*Secours Tiers-Monde*
Martin Blackburn	*SOCODEVI*
Paul Pelletier	*Syndicat de la fonction publique du QC bureau régional*
Nicole Boucher	*Université Laval*

INDIVIDUS

Donald Baillargeon

Gaétane Boutin

Yvan Cmic

Martine David

Philippé Namada

Marie-Anne Paradis-Pelletier

Sylvie Perras

Sophie Pouliot

Camille Rony

Guy Roy

André Stainer

Raoul Vallières

PERSONNES-RESSOURCES

Yannick Lamonde	*Centre canadien pour le développement de la politique étrangère*
Diana Bronson	*Centre international des droits de la personne et du développement démocratique*
Édith Deleury	*Faculté de droit. Université Laval*
Sandra McCardell	*Ministère des Affaires étrangères et du commerce international*
Manon Hogue	*SUCO*

ANIMATEUR-TRICES

Maryse St-Pierre
Nathalie Harnois
Sylvie Dunn
André Bourque

RAPPORTEUR-TEUSES

Dominic Faultz
Catherine Gauthier
Monique Foley
Jocelyne Bhérer

CARREFOUR TIERS-MONDE - ORGANISATION

Angèle Aubin
Guylaine Grenier
Lyse Nadeau

MÉDIAS

Jacques Loiselle	*Télécomm 9*

ANNEXE 2

COLLOQUE

«Droits de la personne et politique étrangère canadienne»

Le vendredi 5 décembre 1997

Programme de la journée:

8h30:	Inscription
9h00:	Ouverture: **Madame Angèle Aubin**, coordonnatrice de Carrefour Tiers-Monde
9h15:	Présentation du Centre canadien pour le développement de la politique étrangère: **Monsieur Yannick Lamonde**, agent de développement des politiques
9h30:	Introduction de la thématique générale: Droits de la personne et politique étrangère: **Madame Sandra McCardell**, représentante du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
10h00:	Pause
10h15:	Table ronde

- **DROITS HUMAINS ET COMMERCE EXTÉRIEUR**
  Madame Diana Bronson, Centre international des droits de la personne et du développement démocratique

- **SOCIÉTÉ CIVILE ET LIBERTÉ D'EXPRESSION**
  Madame Manon Hogue, SUCO

- **PROTECTION INTERNATIONALE DES ENFANTS**
  Madame Édith Deleury, Faculté de Droit, Université Laval

12h00:	Dîner
13h30:	Ateliers
15h00:	Pause
15h15:	Ateliers
15h50:	Fin des ateliers
16h00:	Plénière (propositions au ministère et conclusions)
17h00:	Clôture

ANNEXE 3

CONTENU
TROUSSE D'INFORMATION

Documents introductifs

1.- *Déclaration universelle des droits de l'homme.*

2.- *Texier, Philippe. «Droits fondamentaux. Un combat sans cesse renouvelé» dans L'État du monde 1997.*

BLOC I - Droits humains et commerce extérieur

1.- *Tableaux : «Dix premiers partenaires commerciaux du Canada». «Les plus grands partenaires commerciaux du Canada dans le monde en développement».*

2.- *Centre canadien pour le développement de la politique étrangère. Asie-Pacifique : Questions et choix. Forum national 1997 sur les relations internationales.*

3.- *Gouvernement du Canada. «Le respect universel des droits de la personne est dans l'intérêt du Canada» dans Le Canada dans le monde. Énoncé du gouvernement, 1995.*

4.- *Allmand, Warren. «Le Canada et les droits de la personne : un bilan mitigé» dans Libertas, vol. 7, no.1, été 1997.*

5.- *Resnick, Philip. «Le doux commerce» dans Le Devoir, 07-02-97.*

6.- *Gruer, Mélanie. «Les droits de la personne sont «payants», d'après de chef d'Amnistie» dans Revue, un bulletin de l'Institut Nord-Sud, été 1996.*

7.- *Corbeil, Michel. «Détournement de discours» dans Le Soleil, 15-11-97.*

BLOC II - Société civile et liberté d'expression

1. *Tableaux : «Droits de la personne et bon gouvernement» l'ACDI et «Attaques contre les médias 1996», Revue, vol. 1, no 2, 1997.*

2.- *Van Rooy, Alison. «Les nouveaux acteurs de la société civile» dans Rapport canadien sur le développement 1996-1997, Institut Nord-Sud.*

3.- *Agence canadienne de développement international. Politique du gouvernement canadien pour l'ACDI en matière de droits de la personne, de démocratisation et de bon gouvernement.*

4.- *Bronson, Diana. «L'intégration des droits humains et des travailleurs aux ententes commerciales est un échec lamentable» dans Le Devoir, 09-01-97.*

5.- *Savoie, Annie. «Mondialisation des droits humains. Péril en la demeure» dans La Gazette des femmes, vol. 19, no.4, nov-déc. 1997.*

6.- *Bessis, Sophie. «De vraies femmes du monde» dans Croissance, no. 407, septembre 1997.*

7.- *Canto Chac, Manuel et Tere Lanzar Gota Bonilla. «Des pas concrets de la société civile vers un nouveau modèle démocratique» traduction de Michelle Décarie, Caminando, juin 1996.*

8.- *D'Souza, Frances. «La liberté d'expression : un droit primordial» dans Le Courrier, no 158, juillet-août 1996.*

9.- Van Biljouw, Augie. «Un dernier entretien avec Ed Broadbent» dans Libertas, vol. 6, no.1, juillet 1996.

10.- «La planète torture : état des lieux» dans Le Devoir, 04-04-96.

BLOC III - Protection internationale des enfants

1.- Unicef, Faits et chiffres 1997.

2.- Au coeur d'une convention : les enfants. Carrefour Tiers-Monde.

3.- L'engagement international du Canada en faveur des enfants, Agence canadienne de développement international, 1996.

4.- Brisset, Claire. «L'exploitation du travail des enfants fait enfin l'objet d'une prise de conscience internationale» dans L'État du monde 1998.

5.- «Adoption d'un plan pour l'abolition du travail des enfants» dans Le Devoir, 1-11-97.

6.- Langellier, Jean Pierre. «Les chaînes de l'esclavage enfantin» dans Le Devoir, 22-08-96.

7.- Unicef, «Les métiers des rues» dans La situation des enfants dans le monde 1997.

8.- Coulon, Jocelyn. «Les enfants de la guerre» dans Le Devoir, 18-09-97.

9.- Tableaux : «Les enfants et la guerre» et « Le choix des armes ou du développement» source : Unicef.

Aussi disponibles sur place

- Castelle, Kay. L'enfant, son intérêt, ses droits. Découvrir la Convention des Nations-Unies sur les droits de l'enfant. Édition canadienne, 1990.

- Centre canadien pour le développement de la politique étrangère. Dépliant.

- Centre international des droits de la personne et du développement démocratique. «Droits humains. Le chaînon manquant de l'APEC», automne 1997.

- Gouvernement du Canada. Le Canada dans le monde. Énoncé du gouvernement, 1995.

- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Fiche d'information : Canada - indicateurs économiques, numéro 42, révisé le 15 sept. 1997.

- Service de l'information des Nations Unies. Charte des Nations Unies et Statut de la Cour internationale de justice.

- Unicef. La situation des enfants dans le monde 1997, résumé.

Tous ces documents sont disponibles au centre de documentation de Carrefour Tiers-Monde.

BILAN

COLLOQUE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE ET LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE CANADIENNE

Vendredi, le 5 décembre 1997

Compilation des évaluations:

- 26 évaluations ont été complétées par les participants.

1- Quant au contenu des exposés des personnes-ressources

- De façon générale, les exposés on été très appréciés pour leur pertinence, pour les informations et les questionnements suscités en fonction des ateliers (80%).

2- Quant au contenu et à l'animation des ateliers:

- Près de 80% des participants ont jugé «très satisfaisants» ou «satisfaisants» le contenu et l'animation.

- Deux (2) personnes ont mentionné des difficultés survenues dans l'atelier 2 compte tenu que :
  - la discussion était menée par quelques individus seulement (1 personne)
  - l'animatrice aurait pu être plus ferme (2 personnes)
  - malgré tout, on a souligné le «très bon travail de la rapporteuse».

- Suite aux intentions concrètes qui ont été émises, l'action était souhaitée (2 personnes).

- La présence des personnes-ressources dans les ateliers a été apprécié et utile aux échanges.

3- Quant à la documentation:

- Au total, près de 95% des participants ont jugé la documentation «très satisfaisante» (plus de 70%) ou «satisfaisante» (24%).

4- Quant à la qualité de l'organisation:

- Lieu et horaire : près de 85% "très satisfaisant"
- Accueil : plus de 90% "très satisfaisant"
- Repas : près de 80% "très satisfaisant".

5- Commentaires des participants

- Plusieurs commentaires positifs ont été émis tels que :

  - journée constructive;
  - bonne réflexion;
  - journée à répéter;
  - belle occasion de rassembler plusieurs intervenants;
  - etc.

- D'autres commentaires:

  - Un participant semblait sceptique de pouvoir "influencer le gouvernement canadien par de tels colloques".

  - «Présentation un peu trop longue, période de discussion un peu trop courte»

6- Conclusion et recommandations:

Dans l'ensemble, les exposés des personnes-ressource, les ateliers, la documentation et l'organisation logistique ont été jugés "très satisfaisant" ou "satisfaisant".

Bref, tenant compte de l'ensemble des commentaires très positifs et du souhait formulé par des participants de répéter l'expérience, il serait opportun de faire du colloque un événement annuel.

Guylaine Grenier
Décembre 1997

LISTE DES PARTICIPANTS ET ADRESSES

ORGANISMES

Nicole Rivard-Royer	ACDI
Christiane Charron 4530, rue Jérémie Neufchâtel (Québec) G2C 1E1	Amnistie internationale
Marie-France Charron 843, de la Colline Sainte-Foy (Québec) G1X 2V4	Amnistie internationale
Pierre Lavoie	Carrefour Tiers-Monde 454, rue Caron Québec (Québec) G1K 8K8
Francine Roberge	CECI-Québec 160, rue St-Joseph Est Québec (Québec) G1K 3A7
Tran Trieu Quan	Corporation Int'le TTQ et Associés 1727, Sheppard app. 10 Sillery (Québec) G1S 1K5
Philippe Paré	représentant de Hélène Alarie Députée fédérale de Louis-Hébert 2750, chemin Ste-Foy Bureau 233 Sainte-Foy (Québec) G1V 1V6
Pascale Bernier	Développement et Paix 1073, boul. René Lévesque Ouest Sillery (Québec) G1S 4R5
Charles Fortin 312, 15e Rue Québec (Québec) G1L 2G8	Développement et Paix
Kim Naomi Fortin	Développement et Paix 1073, boul. René Lévesque Ouest Sillery (Québec) G1S 4R5
Valérie Letellier	Développement et Paix 1073, boul. René Lévesque Ouest Sillery (Québec) G1S 4R5
Micheline St-Arneault 1777, av. Mercure Plessisville (Québec) G6L 2A5	Développement et Paix
Irène Tremblay	Développement et Paix 1073, boul. René Lévesque Ouest Sillery (Québec) G1S 4R5
Paul E. Savard 206-A, rue Lejeune Québec (Québec) G1L 4G3	Fondation Camédu
Cheikh N'Diaye 601, 22e Rue Québec (Québec) G1S 1S7	Garneau International

Michel Vallée	*Ingénieurs sans frontières QC* *C.P. 47057 Québec (Québec) G1S 4X1*
Martin Roy	*Institut québécois des hautes études internationales* *Pavillon Charles-De Koninck* *Cité Universitaire* *Québec (Québec) G1K 7P4*
Jésus Jimenez Orté	*La ligue des droits et libertés* *1243, d'Alguebelle* *Québec (Québec) G1L 3T8*
Marcelle Gendreau *Nicole Morin* *Louis Roy*	*l'A.M.I.E.* *l'A.M.I.E.* *l'A.M.I.E.* *C.P. 282* *La Pocatière (Québec) G0R 1Z0*
Dany Brown *Jean-François Lehoux*	*Musée de la civilisation* *Musée de la civilisation* *16, rue de la Baricade* *Québec (Québec) G1K 7A6*
Francine Barbeau	*Plan Nagua* *2350, avenue du Colisée, bureau 6* *Québec (Québec) G1L 5A1*
René Robitaille	*SACO, est du Québec* *925, chemin St-Louis, # 400* *Québec (Québec) G1S 1C1*
Denis Cadrin *Gérard Drouin*	*Secours Tiers-Monde* *Secours Tiers-Monde* *20, rue Notre-Dame* *Lévis (Québec) G6V 4A4*
Martin Blackburn	*SOCODEVI* *1245, chemin Ste-Foy, bur 2300* *Québec (Québec) G1S 4P2*
Paul Pelletier	*Syndicat de la fonction publique du QC* *bureau régional* *5 100, boul. des Gradins* *Québec (Québec) G2J 1N4*
Nicole Boucher *3361, Jean Cabot* *Sainte-Foy (Québec) G1W 2R4*	*Université Laval*

INDIVIDUS

Donald Baillargeon
115, rue des Saules Ouest
Québec (Québec) G1L 1E3

Gaétane Boutin
1427, rang St-Thomas
Buckland (Québec) G0R 1G0

Yvan Crnic
62, René Lévesque est app. 2
Québec (Québec) G1R 2P1

Martine David
92, Lockwell
Québec (Québec) G1R 1V7

Philippé Namada
1700, avenue Ernest Lapointe app. 210
Québec (Québec) G1J 5A6

Marie-Anne Paradis-Pelletier
1603, boul. de l'Entente
Québec (Québec) G1S 2V3

Sylvie Perras
710, rue Désy app.3
Québec (Québec) G1S 2X5

Sophie Pouliot

Camille Rony
4741, rue St-Félix
St-Augustin de Desmaures (Québec) G3A 1B2

Guy Roy
11, rue Gravel
Lévis (Québec) G6V 4X4

André Stainier
7734, Marie-Victorin
Lotbinière (Québec) G0S 1S0

Raoul Vallières
1427, rang St-Thomas
Buckland (Québec) G0R 1G0

PERSONNES-RESSOURCES

Yannick Lamonde	Centre canadien pour le développement de la politique étrangère
Diana Bronson	Centre international des droits de la personne et du développement démocratique 63, rue de Brésoles, bureau 100 MONTRÉAL (Québec) H2Y 1V7
Édith Deleury	Faculté de droit. Université Laval Pavillon Charles-De Koninck Québec (Québec) G1K 7P4
Sandra McCardell	Ministère des Affaires étrangères et du commerce international 125 promenade Sussex OTTAWA (Ontario) K1A 0G2
Manon Hogue	SUCO 3680, rue Jeanne-Mance, bur.410 MONTRÉAL QC H2X 2K5

ANIMATEUR-TRICES

Maryse St-Pierre 960, avenue Myrand app. 15 Sainte-Foy (Québec) G1V 2V9	Sylvie Dunn 128, Aberdeen Québec (Québec) G1R 2C8
Nathalie Harnois 2033, route 158 Saint-Thomas (Québec) J0K 3L0	André Bourque 26, chemin du Gouvernement Lévis (Québec) G6V 7E1

RAPPORTEUR-TEUSES

Dominic Faultz 250, rue St-Olivier Québec (Québec) G1R 1G3	Monique Foley 455, rue St-Gabriel app. 2 Québec (Québec) G1R 1W2
Catherine Gauthier 2759, boul. Liégeois Sainte-Foy (Québec) G1W 2A2	Jocelyne Bhérer 352, rue de la Tourelle app. 1 Québec (Québec) G1R 1C8

CARREFOUR TIERS-MONDE - ORGANISATION

Angèle Aubin
Guylaine Grenier
Lyse Nadeau

454, rue Caron
Québec (Québec) G1K 8K8

MÉDIAS

Jacques Loiselle

Télécomm 9
150, René Lévesque est
Québec (Québec) G1R 2B1